

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 11 juillet 2022

Délibération n° CP-2022-1539

Commission pour avis : développement solidaire et action sociale

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Subvention au Centre régional de coordination du dépistage des cancers (CRCDC) Auvergne-Rhône-Alpes - Année 2022

Service : Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction Santé et PMI

Rapporteur : Madame Sandrine Runel

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 63

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 24 juin 2022

Secrétaire élu(e) : Madame Claire Brossaud

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, Mme Benahmed, M. Ben Itah, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Dromain, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absents excusés : M. Marion (pouvoir à Mme Benahmed), Mme Fournillon (pouvoir à M. Grivel), Mme Fréty (pouvoir à Mme Brunel Vieira), M. Kabalo (pouvoir à Mme Panassier).

Commission permanente du 11 juillet 2022**Délibération n° CP-2022-1539**

Commission pour avis : développement solidaire et action sociale

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Subvention au Centre régional de coordination du dépistage des cancers (CRCDC) Auvergne-Rhône-Alpes - Année 2022

Service : Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction Santé et PMI

La Commission permanente,

Vu le rapport du 22 juin 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

I - Contexte

Jusqu'au 31 décembre 2018, le dépistage organisé des cancers du sein, du col de l'utérus et colorectal sur le territoire de la Métropole de Lyon et du Département du Rhône était assuré par l'association Adémas-69, avec laquelle la Métropole entretenait un étroit partenariat, se traduisant par la mise à disposition de personnels et de locaux et la participation à la gouvernance.

Par l'instruction ministérielle n° DGS/SP5/2017/143 du 28 avril 2017, l'État a décidé de confier, à compter du 1^{er} janvier 2019, la coordination du dépistage organisé des cancers à des structures régionales, en lieu et place des structures assurant jusqu'alors ces missions à l'échelon départemental. De ce fait, l'Adémas-69 a été dissoute au 31 décembre 2018. Ses activités ont été reprises par le CRCDC, association loi de 1901, dont l'action est pilotée par l'Agence régionale de santé (ARS) Auvergne-Rhône-Alpes et les organismes d'assurance maladie. Des antennes départementales ont été maintenues afin d'assurer la mise en œuvre opérationnelle, le maintien du partenariat local ainsi que l'ancrage des actions sur les réalités territoriales locales.

Dans le contexte de régionalisation de cette structure, il apparaît important de relancer les actions de promotion des dépistages organisés en proximité. Cela est d'autant plus nécessaire dans les suites de la crise sanitaire : pour exemple, le dépistage du cancer du sein (mis en place en 1994), après une longue période de stabilité du taux de participation à 54 % du public concerné dépisté dans le Département du Rhône et la Métropole, a connu une baisse importante (aujourd'hui 49,6 % du public concerné est dépisté).

II - Objectifs

Le CRCDC Auvergne-Rhône-Alpes est missionné par le ministère de la Santé sur la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour assurer l'organisation, l'information, la mise en œuvre des programmes de dépistage des cancers du sein, colorectal et col de l'utérus, le suivi des examens et l'évaluation selon des cahiers des charges parus au Journal officiel. En effet, les dépistages permettent, par un diagnostic précoce, des traitements moins lourds, améliorant ainsi la qualité de vie des patients ayant bénéficié de ce dépistage.

Les publics ciblés par ces dépistages organisés sont les hommes et les femmes âgés de 50 à 74 ans pour le dépistage du cancer colorectal, les femmes de 50 à 74 ans pour le cancer du sein, les femmes de 25 à 65 ans pour le cancer du col. Une stratégie de promotion des dépistages est mise en place pour augmenter les taux de réalisation des examens de dépistage sur les territoires les moins participants et agir en partenariat local (professionnels de santé, sociaux, associatifs, institutionnels, etc.) afin de réduire les inégalités d'accès des publics les plus vulnérables.

Cette structure est, également, chargée d'informer et de former les professionnels de santé (médecins généralistes, gynécologues, radiologues, hépato-gastroentérologues, anatomopathologistes, sages-femmes) afin d'optimiser l'adhésion de la population.

La Métropole, par ses compétences en promotion de la santé, contribue à la réduction des inégalités sociales et territoriales en santé des habitants, notamment dans le champ de prévention des cancers. C'est pourquoi la Métropole souhaite aujourd'hui renforcer le partenariat avec le CRCDC Auvergne-Rhône-Alpes, par le déploiement d'actions partenariales d'information, de promotion de la santé dans les territoires les moins participants au dépistage organisé, notamment les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) et auprès des publics en précarité, dans une démarche d'aller vers et participative.

III - Programme d'actions pour 2022

La Métropole et le CRCDC souhaitent mettre en place différentes actions innovantes de promotion des dépistages ayant pour objectif d'apporter des informations opérationnelles aux bénéficiaires afin qu'ils puissent faire un choix éclairé.

Cela pourra se traduire, notamment, sous forme :

- d'ateliers d'éducation pour la santé qui permettent un apprentissage et un accompagnement,
- de mise en place de stand dans les événements type sportif ou culturel ou forum santé,
- de conférences, de formations des professionnels de santé et des personnes non professionnels de santé des partenaires.

Concrètement, 2 actions pourraient être développées et/ou renforcées sur le territoire de la Métropole, qui seraient définies conjointement entre la Métropole et le CRCDC :

- un projet d'éducation à la santé en lien avec la prévention et les dépistages organisés des cancers a été créé avec le Comité du Rhône de la Ligue contre le cancer. Il a été mis en application dans 2 centres sociaux du Département du Rhône (hors Métropole). Ce projet est composé d'environ 5 séances dispensées au sein d'un groupe déjà constitué d'une dizaine de personnes. Le but de ce projet est d'accroître les connaissances des bénéficiaires sur les cancers et leurs dépistages et, ainsi, les inciter à participer,

- un projet d'ambassadeurs, avec la formation d'une dizaine d'habitants d'une commune, sous forme de 3 modules de 2 heures sur chacun des dépistages. Après cette formation, les ambassadeurs peuvent intervenir, via la tenue d'un stand, dans des lieux rassemblant du public comme un marché. La sensibilisation au dépistage par des ambassadeurs est particulièrement efficace dans les communes ayant des QPV car les habitants sont plus réceptifs aux messages de sensibilisation lorsqu'ils sont délivrés par des personnes qui habitent leur commune et qu'ils connaissent.

IV - Financement 2022 du CRCDC

Plusieurs entités publiques participent au financement du CRCDC :

Subventions publiques	Montants 2022 (en €)
lecture 2 CPAM Mutualité sociale agricole (MSA)	1 449 976
subvention ARS fonctionnement	5 010 012
CPAM subvention fonctionnement	4 238 612
MSA subvention fonctionnement	251 192
CD69 subvention départementale	60 000
CD74 subvention départementale	non connu
Métropole	50 000

Subventions publiques	Montants 2022 (en €)
subventions diverses	non connu
Total	11 059 792

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission développement solidaire et action sociale ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution, pour l'année 2022, d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 50 000 €,

b) - la convention à passer entre la Métropole et le CRCDC Auvergne-Rhône-Alpes définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** le Président de la Métropole à signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - **La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 50 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2022 - chapitre 65 - opération n° 0P03O3890.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 12 juillet 2022

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20220711-283000-DE-1-1 Date de télétransmission : 12 juillet 2022 Date de réception préfecture : 12 juillet 2022
